

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 juillet 2025

TRANSPOSITION DES ACCORDS NATIONAUX INTERPROFESSIONNELS - (N° 1617)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 146

présenté par
M. Turquois

à l'amendement n° 127 (Rect) du Gouvernement

APRÈS L'ARTICLE 10

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« dédiée »

les mots :

« chargée du conseil en évolution professionnelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.